

REUNION DE LA COMMISSION DES RESPONSABLES ASSOCIATIFS MERCREDI 24 NOVEMBRE 2021 A PARIS

Présent-e-s :

Elisabeth ANDRIEUX (Solidarité Paysans Provence-Alpes), Xavier BONVOISIN (coordinateur, Arcade), Olivier COUTURE (Solidarité Paysans Basse-Normandie), Chantale DEPLASSE (Solidarité Paysans Limousin), Hervé DEZERARD (Solidarité Paysans Seine-Maritime), Bruno DUMAS (Solidarité Paysans Rhône-Alpes), Alain FAURE (Solidarité Paysans Rhône-Alpes), Marcel GAIST (Solidarité Paysans Mayenne), Xavier GUIBERT (Solidarité Paysans en Auvergne), Alain GUYOT (Solidarité Paysans Jura), Jacques JOHAN (Solidarité Paysans Mayenne), Marie-Madeleine LEONARD (Solidarité Paysans Poitou-Charentes), Thierry MANGEART (Solidarité Paysans Eure), Hélène MELINE (coordinatrice, Solidarité Paysans Seine-Maritime), Wladek POTOCKI (Solidarité Paysans Rhône-Alpes), Louis PRIEUR (Solidarité Paysans Seine-Maritime), Marie-Ray PROU (Solidarité Paysans Alsace), Pierre THIZY (Solidarité Paysans Rhône-Alpes), responsables associatifs.

Les membres de la commission Statuts et conflits : Gérard AYMONIER (Solidarité Paysans Jura), Pierre CHEVRIER (Solidarité Paysans Vendée) ; excusée : Brigitte DELANNOY (Arcade).

Les membres du Conseil d'administration national : Hervé BAILLEUL, Marie-Andrée BESSON, Didier BOUGUILLON, Gilbert JULIAN, Claude LE FLAHEC, Jean-Michel MEUNIER, Patrice RASSAT (excusé : Laurent LIAIGRE) ; Florence CARDOSO, porteuse de mandat.

Lucie CHARTIER, Amélie DUMEZ, Lisa MAURIN, salariées de l'association nationale.

POINT D'INFORMATION DE LA COMMISSION STATUTS & CONFLITS

Nous tenions à saisir l'occasion que vous soyez réunis aujourd'hui pour faire un point d'étape sur notre travail lié à la suspension de Solidarité Paysans Bretagne. Le 6 mai 2021, l'AG a voté la suspension provisoire de Solidarité Paysans Bretagne et un cadre d'observation.

Qu'est-ce qui s'est passé depuis ?

Le soir de l'AG, les salariées et bénévoles bretons ont été désinscrits des listes de discussion du réseau.

Nous sommes revenus vers eux mi-juin pour leur rappeler le cadre d'observation adopté par l'AG et leurs obligations. Nous leur avons rappelé que la commission Statuts et conflits devrait rendre des comptes à la prochaine AG sur le respect de ce cadre, qui était un préalable pour reconstruire une confiance réciproque.

Le 20 juillet, le CA de Solidarité Paysans Bretagne nous a adressé une réponse, suite à leur AG qui s'était tenue le 24 juin.

Ils nous ont ainsi transmis leurs rapports d'activité, financier pour 2020, le rapport d'orientation présenté en AG et le compte-rendu de leurs AG ordinaire et extraordinaire du 24 juin. Les membres présents ou représentés ont voté et approuvé à une large majorité (88 %) le rapport d'orientation, qui demandait à l'assemblée de se positionner sur le cadre de suspension adopté par l'AG nationale.

Conformément aux propositions formulées par le CA breton dans son rapport d'orientation, l'AG a voté **pour** :

- Transmettre les compte-rendu des AG de Solidarité Paysans Bretagne
- Poursuivre le projet commun CIVAM-Solidarité Paysans
- Transmettre les compte-rendu des travaux sur la charte d'accompagnement (mais ce travail national a été repoussé).

L'AG bretonne a voté **contre** les points suivants :

- La transmission des compte-rendu de réunions des collèges départementaux et du CA régional
- La participation de membres de la commission Statuts et conflits à 3 de leurs CA.
- Faire état des partenariats financiers
- Faire une analyse des accompagnements et des causes des difficultés.

Ils considèrent cela comme : « *une ingérence et une volonté de prise de contrôle inacceptable* » (cf rapport d'orientation, p.2). Dans ce même rapport d'orientation, le CA breton affirme son souhait de rester dans le réseau national, suivant ses propres conditions, tout en ayant conscience du risque d'exclusion lié à leurs prises de position de non-respect de l'ensemble du cadre de suspension (« *Nous avons conscience des conséquences que cette position peut entraîner et du risque d'exclusion [...]* »).

Le conseil d'administration a été renouvelé. Raymond Robic n'est plus administrateur. C'est Paul Renault qui est désormais président de Solidarité Paysans Bretagne.

Malgré des propos accusateurs vis-à-vis de la commission, parfois très violents, écrits dans ces rapports, nous avons décidé de ne pas fermer la porte.

Le 10 août, nous leur répondons que le respect du cadre d'observation adopté par l'AG nationale du réseau n'est pas négociable. Nous prenons acte des décisions prises par leur AG et les déplorons.

Nous choisissons d'attendre une réponse de leur part.

Notre courrier reste sans réponse jusqu'au 25 octobre, où nous recevons enfin un courrier du CA breton. La commission Statuts et conflits y voit, avec des doutes, une petite ouverture, et leur a proposé une réunion en visio début décembre entre les 4 membres de la commission et 4 membres du CA breton dans le but d'essayer de renouer un dialogue.

Afin de nous aider à prendre de la distance avec toute cette problématique, alimenter notre réflexion, nous avons programmé une journée d'analyse de pratiques le 3 décembre avec une intervenante extérieure.

Notre prise de parole aujourd'hui n'a pas vocation à refaire le débat de l'AG de mai 2021 ou à anticiper celui de l'AG de juin 2022, mais nous voulions saisir cette occasion rare que nous soyons réunis pour vous informer du déroulement de ce processus.

INTRODUCTION

Cette journée est la première d'une série de rencontres, de réflexions, d'écriture.

Elle s'inscrit dans une dynamique qui va nous permettre de reprendre le travail sur la modification du Règlement intérieur afin de pouvoir les adopter à l'AG de juin 2022.

Elle devrait aussi nous amener en 2022 à la mise en place de la commission agriculteurs en difficulté, pour nourrir la réflexion et l'analyse de Solidarité Paysans ; et jusqu'en 2023 avec l'évènement de l'anniversaire des 30 ans de Solidarité paysans : « l'agriculture en difficulté reprend la parole ».

Le travail entrepris sur les statuts et le règlement intérieur, en 2018 à l'AG de La Chaise Dieu puis à l'AG de 2019 à Bagnolet, a ensuite été suspendu. Entre temps la covid, et la crise du réseau... a passablement « secoué » l'équipe nationale et empêché de reprendre ce travail. Maintenant, l'équipe nationale s'étoffe, nous pouvons espérer qu'elle va se stabiliser et donc se renforcer à la fois physiquement et moralement.

Nous avons l'AG des 28-29 juin en ligne de mire : c'est là que nous nous prononcerons tous sur l'évolution de nos textes. Mais avant de plonger dans le détail des textes, il nous paraît primordial d'alimenter notre réflexion et d'ouvrir le débat.

Aujourd'hui nous allons reprendre deux questions posées lors de l'AG 2020 qui nous paraissent centrales pour aborder ultérieurement l'écriture de la charte : celle sur le positionnement du réseau, plus particulièrement la place des paysans en difficulté dans le réseau et celle du faire réseau : comment, collectivement faire vivre le réseau Solidarité Paysans. Nous avons eu jeudi dernier une première approche de ces questions centrales, avec l'intervention d'Adeline de Lépinay et le débat qui a suivi sur le thème de « l'émancipation ».

Le but de cette journée n'est pas de faire le tour exhaustif de ces deux questions, mais de poser des jalons pour que chacun d'entre nous reparte avec la ferme intention de continuer ce débat dans nos structures, de nous approprier cette réflexion qui est le cœur, le fondement de Solidarité Paysans et nourrira à terme la rédaction de la charte.

Nota bene : ce compte rendu n'est pas une restitution exhaustive des échanges des petits groupes.

1^{ère} thématique : La place des agriculteurs en difficulté dans notre structure départementale / régionale / nationale

Introduction

La place des agriculteurs en difficulté dans nos associations interroge les fondements de Solidarité Paysans. Pourquoi se poser une telle question alors que toute l'activité de Solidarité Paysans du local au national est basée sur « les agriculteurs en difficulté » ? que ce sont eux qui constituent le cœur de Solidarité Paysans ?

1- Parce que l'originalité de Solidarité Paysans c'est d'avoir été créée par la volonté de paysans qui voulaient défendre leurs droits. Le préambule des fondamentaux éthiques dit que « *le fondement de la démarche des associations Solidarité Paysans est le parti pris de la personne debout, acteur économique et citoyen, dans une volonté de lutter contre les exclusions* ».

2- Si au fil des années les associations se sont structurées, que le mode d'accompagnement a aussi évolué, passant d'un accompagnement de l'exploitation à un accompagnement des personnes, en déplaçant la défense dans le champ du droit, le fondement de la démarche reste le même.

C'est le point ultime qui fait la spécificité et l'originalité de Solidarité Paysans.

Dans le contexte actuel, qui va être renforcé par la feuille de route sur la prévention du mal-être et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté, tout l'environnement du paysan, qu'il soit économique, social, médical devra renforcer les systèmes de détection, identifier des sentinelles pour aller à la rencontre des paysans... On doit se poser la question de quelle liberté le paysan va-t-il encore disposer ? Les risques sont grands de ramener le mal-être à la responsabilité individuelle.

C'est pourquoi, dans un tel contexte, il nous semble important de se poser la question de la place des paysans en difficulté à Solidarité Paysans.

Temps de réflexion individuelle :

Quand on parle de la place des agriculteurs en difficultés dans les associations, ça vous évoque quoi ?

Puis temps de réflexion en sous-groupes et mise en commun :

La place que prennent les agriculteurs en difficultés dans nos associations est-elle satisfaisante ?

Le constat est sans équivoque : la place des agriculteurs en difficultés dans l'association est trop faible ; avec de grandes disparités d'une association à l'autre.

La majorité des personnes présentes constatent qu'il est difficile d'impliquer des (ou d'anciens) agriculteurs en difficultés dans l'association, surtout de manière régulière. Alors qu'ils sont le cœur de Solidarité Paysans, sa « raison d'être », force est de constater qu'ils ne répondent pas toujours présents dans les instances ou les événements organisés par le réseau. Pour autant, lorsqu'ils participent à la vie associative, en AG par exemple, on rapporte qu'ils deviennent un pilier pour la prise de décision.

Que voudrait-on qu'elle soit ?

À l'origine, Solidarité Paysans est une association d'agriculteurs en difficulté qui s'organisent pour se défendre par eux-mêmes, notamment grâce à l'acquisition de compétences juridiques.

Dans le prolongement de cette origine, il serait bon que les agriculteurs en difficultés restent le moteur de l'association. Dans le temps de réflexion individuel, les mots qui revenaient étaient « centre », « cœur » de l'association. Grâce à leur expérience, ils créent du lien entre accompagnement et défense et sont donc l'organe principal de portage politique. L'engagement des agriculteurs en difficulté peut aussi leur permettre de rentrer davantage dans le processus d'émancipation : il a été question « d'homme debout », de dignité et de prise d'indépendance en passant à l'action.

Quel sens le contexte agricole actuel ajoute à ces réflexions ?

La dynamique collective de l'association va à l'encontre du système agricole et son devenir. Alors que Solidarité Paysans œuvre pour la défense des agriculteurs par les agriculteurs, le contexte contraint plutôt ces derniers à la dépendance. Par exemple, face aux démarches administratives ou face à des conseils intéressés... De la même manière, l'activité associative permet aux agriculteurs de retrouver des temps collectifs là où ils n'en avaient peu ou pas.

Comment peut-on tendre vers une place idéale des agriculteurs en difficultés ?

Si le fonctionnement idéal de l'association repose sur la participation des agriculteurs, un consensus général s'est cependant exprimé quant au refus d'instauration de quotas. Pour inciter les agriculteurs en difficultés à s'engager dans l'association, la réciprocité, la convivialité et les temps collectifs ont été soulignés. Par exemple, plusieurs agriculteurs dans des situations similaires de redressement ont apprécié de se retrouver grâce à Solidarité Paysans Auvergne pour un moment d'échanges.

L'intégration dans l'association peut aussi s'appuyer sur le binôme bénévoles / salariés ou encore lors des AG, en leur donnant une place dans toutes les discussions (formelles et informelles). Les plus grands obstacles restent les contraintes matérielles (temps, trajet...).

2^{ème} thématique : **Du local au national, en passant par le régional, comment faire vivre collectivement le réseau Solidarité Paysans ?**

Introduction

Depuis quelques années le réseau Solidarité Paysans vit une forte croissance liée à une grande visibilité de notre action et une reconnaissance à tous les niveaux de notre travail.

On a vu ces dernières années que notre réseau avait une forte capacité à se mobiliser pour défendre les droits des agriculteurs en difficulté. Comme sur la transmission aux élus et aux DDT de nos propositions sur le plan « mal être en agriculture ». Mais on a aussi vu de fortes dissensions qui ont mis à mal la cohésion du réseau.

Nous vous invitons à réfléchir à notre manière de faire vivre le réseau à tous les niveaux local, régional, national et sur comment clarifier le rôle de chacun pour assurer l'équilibre entre cohésion du groupe et autonomie de chaque association.

L'ambition aujourd'hui n'est pas de répondre à toutes nos questions mais de débattre et partager sur notre vision du réseau actuel et comment le faire évoluer à l'avenir.

Temps de réflexion individuelle : Le réseau, ça veut dire quoi pour moi ?

Puis temps de réflexion en sous-groupes et mise en commun

Faire vivre collectivement le réseau, qu'est-ce que cela vous évoque ?

La discussion en grand groupe a fait émerger de nombreuses idées autour de l'entraide et du partage. A émergé un accord sur le fait que le réseau était toujours mis à mal par la crise du réseau. Cette dernière a fait ressortir la difficulté d'assurer une cohésion pérenne. Faire vivre collectivement le réseau, c'est autant se placer dans un cadre commun qu'accepter et cultiver la diversité.

D'un côté, le réseau existe par le partage d'une même identité et les mêmes objectifs, ce qui produit un sentiment d'appartenance. Il permet de mutualiser les connaissances et les

expériences de chaque association afin d'en faire profiter les autres. Le réseau se définit donc par des valeurs partagées qui produisent des liens d'entraide et de solidarité. L'action en collaboration crée une force collective, une synergie.

D'un autre côté, des spécificités distinctives d'histoire, de fonctionnement et parfois de valeurs entre les membres du réseau sont indéniables. Si elles peuvent être une force, elles peuvent aussi questionner le cadre commun.

Comment contribuer à faire réseau dans le contexte d'aujourd'hui ? Aux niveaux local/régional/national ?

La question de la transmission d'information et de l'organisation entre les échelles du réseau est revenue à plusieurs reprises (dans l'idéal décrit, il n'y a pas de hiérarchie, la communication ne devrait être ni verticale, ni horizontale).

Un élément important de contribution : participation aux instances de représentation comme le CA ou des groupes de travail permettent de faire circuler les informations plus facilement selon plusieurs témoignages.

En quoi cela vous questionne ?

De nombreuses réflexions ont émergé des remarques ou propositions précédentes. La question de ce qui nous lie, en tant que réseau a beaucoup été discuté : quelle(s) valeur(s), quelle(s) identité(s), finalement, quel cadre ? Et comment le définir et le faire évoluer si nécessaire ? Le rôle de chaque échelle a aussi été discuté, dans l'idée que définir leur rôle respectif pourrait éviter des conflits et conforter l'engagement de chaque association.

POURSUIVRE LA REFLEXION DANS LE RESEAU

Afin de faciliter la poursuite de la réflexion dans le réseau, il est proposé de constituer un groupe de travail pour élaborer une trame de réunion commune pour l'ensemble du réseau. Adeline de Lépinay sera également associée à ce travail. L'objectif serait de pouvoir faire une proposition au réseau fin décembre/début janvier.

Grâce à cette trame, chaque association du réseau pourra organiser ses propres débats pour faire murir sa réflexion autour des thèmes du jour, pour prendre position sur la réécriture de la charte à l'assemblée générale de juin 2022.

⇒ Pierre THIZY de Solidarité Paysans Rhône-Alpes se porte volontaire pour participer à ce groupe de travail avec des membres de l'équipe nationale.

CALENDRIER PREVISIONNEL

- De décembre 2021 à février 2022, le CA national, en lien avec la Commission statut et conflits va élaborer une proposition de modification du Règlement Intérieur (dont la Charte).
- Le 28 février 2022, le CA national pourra envoyer une proposition au réseau. Cette proposition sera discutée dans les associations locales qui pourront élaborer des amendements.
- Le 29 avril 2022, date limite d'envoi des amendements.
- En mai 2022, le groupe de travail « amendements » travaillera sur les retours du réseau.
- Le 30 mai 2022, le réseau recevra les documents préparatoires de l'AG 2022, avec l'ensemble des amendements proposés.
- 28-29 Juin 2022 : AG de Solidarité Paysans.